

# 1456, 10 juin – Moulins (Château).

*Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., nomme maître Jean Blanc au régime et administration des écoles de Saint-Bonnet-le-Château pour trois ans.*

**A.** Original perdu.

**B.** Copie sur papier dans un registre de la Chambre de Forez. 285 x 405 mm. Archives départementales Loire, B 1844, folio n° 35 *recto*.

**ANALYSE :** Auguste Chaverondier, *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Loire. Série B (n° 1583 à 1906)*, II, Saint-Étienne, 1888, p. 80.

Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont et de Fourez, seigneur de Beaujeu et de Chastel Chinon, per et chamberier de France, a nostre balli de Fourez ou a son lieutenant, salut. Savoir vous faisons que pour la bonne relacion qui faite nous a esté de la personne de maistre Jehan Blant, nous, confians a plain de ses sens, loyauté, prudence, discretion, souffisance et bonne diligence, a icellui avons donné et octroïé, donnons et octroïons de grace especial le regime et administration des escolles de nostre ville de Saint Bonnet le Chastel pour trois ans commençant a la feste de saint Jehan Baptiste prouchaine venant, et finissant a ladite feste lesdiz trois ans revolus, aux gages, droiz, prouffiz et esmolumens acoustumés et qui y appartiennent. Si vous mandons que, prins et receu dudit maistre Jehan Blant le serement acoustumé de faire en tel cas, vous le mectés et institués, ou faites mettre et instituer en possession et saisine desdictes escolles et d'icelles ensemble des gages, droiz, prouffiz et esmolumens dessusdiz, vous faites, laissez et souffrez joïr et user plainierment et paisiblement, en ostant et debotant tout autre illicite detenteur desdiz escolles non aiant nos lettres precedans en date ces presentes, car ainsi nous plaist il et volons estre fait. Donné en nostre chastel de Molins, le X<sup>e</sup> jour de juign, l'an de grace mil CCCC LVI.

Par monseigneur le duc.

(Signé :) Gon.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des*

*universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).*

*Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](http://actesprinciers.huma-num.fr)).*